Vol. III — Morinville, Alberta, 11 Mai 1911 — No 10

LE PROGRES

Directeur-Gerant : Omer St-Germain

" Notre religion, notre langue, nos droits "

LA MORT FAUCHE

La cruelle ne regarde pas où elle frappe et c'est une de nos plus respectables familles de Morinville qui vient de payer son tribut à cette insasiable faucheuse des humains.

Pourtant, il y a quelques semaines la pauvre petite victime, pleine de jeunesse et de santé, égayait de ses rires et de ses jeux, le foyer de M. P. S. Gaudette.

Oui, c'est avec peine que nous avons appris la mort de son jeune fils bien-aimé, Félix, décédé à l'âge de 8 ans, après une courte maladie de fièvres typhoïdes à l'Hôpital Général d'Edmonton.

Lundi, le train de Morinville amenait vers sa dernière demeure le corps de cet enfant tant regretté. Les funérailles eurent lieu mardi, et des représentants de toutes les familles de la paroisse y assistaient pour offrir un témoignage de sympathie à la famille Gaudette si cruellement éprouvée.

Le service funèbre, de première de première classe, fut chanté par M. le curé Ethier, qui alla avec les enfants de chœur faire la levée du corps à la demeure mortuaire.

Les religieuses du Couvent Notre-Dame de Morinville accompagnées de leurs élèves, faisaient escorte au convoi funèbres ainsi qu'une grande foule de concitoyens.

Les porteurs étaient tous des compagnons du jeune défunt : A. Houle, E. Houle, A. Comtois, L. Froment, A. Gibault et V. Bernas.

Les membres de la C. M. B. A. assistaient en corps aux funérailles du fils d'un de leur compagnon et nous avons remarqué dans les assistants, M. L. Boudreau, M.P.P., F. Perron et J. A. Piquette, de St-Albert et les principaux citoyens de Morinville dont la liste serait trop longue à énumérer.

De nombreuses lettres de sympathie furent reçues d'Edmonton, venant de la part des citoyens haut placés de la Capitale.

Le Progrès offre à M. et Mad. Gaudette et à leur famille ses plus sincères condoléances à l'occasion du deuil qui s'abat sur eux.

Vous pleurez un fils chéri, parents chrétiens ; il est vrai que la voix du sang est maîtressé du cœur humain, mais au travers des larmes versées sur cette petite tombe, on voit poindre un rayon d'espoir, puisque le cher disparu est allé là-haut, dans le jardin de Dieu, orner de sa belle âme les fleurs de la pureté et de la candeur enfantine, placées avec les anges aux pieds de l'Eternel.

La loi des Postes

Ottawa. L'hon. M. Lemieux a proposé lundi dernier la résolution suivante : "Qu'il est nécessaire d'amender la loi des Postes de façon à pourvoir (a) à des augmentations annuelles des salaires des surintendants des bureaux de poste de villages jusqu'à ce qu'ils aient atteint un salaire maximun de $2,500 ; (b) à une augmentation du minimun et du maximun des salaires des commis de malle sur les chemins de fer, à savoir $500 et $1,400 respectivement et à accorder à tous les commis de malle sur les chemins de fer une augmentation de $100 au lieu de $50 jusqu'à ce qu'ils aient atteint un salaire de $800.

Le même jour le ministre des Postes a présenté une deuxième résolution qui se lit comme suit :

Résolu qu'il est nécessaire d'amender la loi du Service Civil, en (a) changeant la classification des commis des bureaux de poste des villes, des bureaux des Inspecteurs des Postes, du bureau du surintendant du service de la malle sur les chemins de fer et dans les bureaux de paiement des bons de poste par l'abolition de la classe des étampeurs et des assortisseurs et de la quatrième classe de commis et en les remplaçant par une troisième classe de commis, de $500 à $1,000 et divisée en deux classes sous le nom de troisième classes "A" et "B" ;

(b) abolissant la deuxième classe de commis junior et senior et en le par des classes "A" et "B" de la deuxième classe et en portant à $1,200 le maximum du salaire de la classe connue sur le nom de deuxième classe junior (maintenant la classe "B") et en portant à $1,400 le maximum de la classe "A" (qui correspond à l'ancienne deuxième classe senior.)

(c) en divisant la première classe de commis en divisions "A" et "B" avec un maximum de salaire de $1,800 et de $1,600 respectivement et en portant de $1,200 à $1,400 le minimum de salaire de la première classe de commis et en créant une nouvelle classe de commis sous le nom de commis en chef dans les bureaux de poste des villes, sujette à certaines restrictions ;

(d) en améliorant la position des surintendants dans les bureaux des villes et en changeant ce qui était auparavant un salaire fixe en un minimum de $1,800 et un maximum de $2,500 ;

(e) en pourvoyant à l'emploi temporaire de commis dans les bureaux ci-dessus nommés pour une période n'exédant pas une année, à un salaire fixe de $500, et d'employés temporaires lorsque le service l'exigera à un salaire n'excédant pas $2.50 par jour ;

(f) en augmentant les salaires de certains inspecteurs, assistants-inspecteurs et surintendants du service de la malle sur les chemins de fer en reconnaissance de leurs services.

SIR FRANCOIS LANGELIER

Sir Francois Langelier, juge en chef de la Cour Supérieure de Québec, a été nommé lieutenant gouverneur de la province de Québec pour succéder à feu Sir A. P. Pelletier.

Nous donnons ci-dessous quelques notes biographiques du successeur du regretté Sir P. Pelletier :

Sir François-Charles-Stanislas Langelier est né à Sainte-Rosalie, le 24 décembre 1838, du mariage de Louis Sébastien Langelier avec Julie Esther Casault. Il fit ses études au collège de Saint-Hyacinthe et son droit à l'Université Laval. Il fut licencié avec grande distinction en 1860. Il obtint le degré de docteur en droit, en 1871. En 1863 il alla perfectionner ses études à Paris, et à son retour, la faculté de l'Université Laval lui confiait la chaire de Droit Romain, et plus tard celle de Droit Civil et d'Economie Politique. Il est membre du conseil d'administration de l'Université. Il fut fait conseil de la Reine, en 1873 par le gouvernement de Québec et il reçut une distinction ssmblable de la part du marquis de Lorne en 1880. En 1887, il était élu bâtonnier du Barreau de la province. En 1897, il devenait vice-président de l'Association du Barreau Canadien. Il fut également secrétaire de la première société de colonisation établie au Canada; président de l'Institut Canadien; maire de Québec, de 1882-90 ; membre du Conseil des Arts et Manufactures et ensuite président du comité des privilèges et élections de la Chambre des Communes. Il entra dans la politique en 1871. Il fut défait d'abord dans Bagot où il se présentait comme candidat libéral à la députation à la législature provinciale. En 1873, il fut plus heureux dans Montmagny. Battu en 1875, il était élu dans Portneuf aux élections générales de 1878; il conserva son siège jusqu'en 1881 En juillet 1884, il briguait les suffrages des électeurs, dans Mégantic, cette fois, pour le parlement fédéral. A partir de 1887, il représenta à la Chambre des Communes, la division de Québec Centre. En 1896, il battit l'hon. A. R. Angers, par 319 voix de majorité. Il fut tour à tour ministre des Terres de la Couronne de la province de 1878 à 79, et trésorier provincial de 1879 à 80 dans le cabinet Joly. Il épousa en premières noces Mlle Virginie Sarah-Sophie, fille de J. Légaré, de Québec, décédée en 1891, et en deuxièmes noces Marie-Louise-Adelaïde Braun dont il eut cinq enfants. Il fut fait juge le 14 janvier 1898 et créé chevalier de l'ordre du Bain par le Roi, le 2 juin 1907. Sir François Langelier est le frère du juge Charles Langelier et de M. Chrysostôme Langelier, décédé. Par sa femme, il est le neveu de Lady Pelletier.

C'EST ASSEZ DORMIR !

Un incident qui touche au plus sacré de nos droits, puisqu'il s'attaque à notre foi, vient de se produire à Morinville et nous considérons comme un devoir impérieux de rendre ce fait public pour avertir nos compatriotes qu'il est temps plus que jamais, de secouer leur torpeur et enfin organiser une lutte loyale pour la revendication de nos libertés les plus chères.

La semaine dernière notre dévoué pasteur commençait le catéchisme pour la première communion des enfants de la paroisse et aussitôt l'inspecteur de nos écoles vint l'avertir qu'enseigner Dieu à la jeunesse était contraire aux lois de la province et le catéchisme cessa.

Voilà où nous en sommes et c'est avec peine que nous constatons pareil état de choses.

Nous aimerions à savoir de quel droit un gouvernement vient dans une paroisse catholique, défendre à un prêtre d'enseigner la religion, dans une église, propriété des parents, lesquels veulent l'instruction religieuse de leur famille ?

On dira : "C'est la loi" Bien, voilà où est le mal et c'est cette loi que nous devons travailler à faire amender et pour le changement de laquelle nous lançons le cri d'alarme.

C'est assez dormir et, devant de semblables incidents, il est de notre devoir de journaliste de réveiller l'opinion publique, et d'organiser une poussé, calme mais ferme, pour avoir justice des autorités.

Nous sommes au nombre de 30,000, dans la province, et considérons que le temps de lutter ouvertement est venu.

Nous reviendrons sur cette question délicate après avoir consulté qui de droit, et pouvons assurer nos lecteurs que l'heure a sonné de parler franc sur ce sujet de nos écoles.

Dans cette tâche, où nous rencontrerons peut-être plus d'épines que de roses, nous ne faillirons pas car la devise du Progrès marque toujours notre ligne de conduite et nulle influence ne fera dévier notre journal du chemin de la bataille pour conserver, du patrimoine ancestral, les trois plus riches joyaux : notre religion, notre langue, nos droits.

J. A. Nantel.

Banquet a M. J. H. Picard

A l'occasion du départ de M. J. H. Picard pour une promenade de plusieurs mois en Europe, quelques-uns de ses amis se réunissaient au café Lewis, samedi soir, pour lui présenter leurs souhaits de bon voyage.

La fête était toute intime, la salle du banquet ne contenant que trente personnes.

Mets exquis, champagne mousseux, gaieté franche, tout contribua au succès de la fête dont le mérite revient à M. Oscar Tessier, l'organisateur.

M. Georges Roy, un de nos pionniers, présidait, ayant à sa droite le héros de la soirée, M. J. H. Picard et à sa gauche, Son Honneur le juge Noël.

Les autres convives étaient : M. M. Coté, M.P.P., G. Voyer, M. Fontaines, J. H Gariepy, H. Hétu, O. Tessier, J. N. Pomerleau, A. Laurendeau, O. St-Germain, A. Boileau, J. H. Julien, J. E. Thériault, A. Denis, J. Debhène, J. Tessier, E. Tessier, M. Leblanc, G. Pelletier, R. Lemarchand, Dr. Blais, W. Gariepy, L. A. Giroux, J. Royal, M. Augers, L. Madore, G. Labissonnière et L. Savard.

De nombreux discours furent prononcés par les convives ; on chanta les vieilles chansons canadiennes et, tard dans la nuit, on se sépara enchanté et gardant un bon souvenir de cette réunion, toute gaie de verve gauloise et d'esprit canadien.

Mis Sissipi.

80,000 mormons en Angleterre

Londres 8 — La campagne contre les mormons se poursuit avec grande activité. Ce soir sous la présidence du lord-évêque Welldon, une assemblée a eu lieu au cours de laquelle des résolutions ont été passées engageant les missionnaires à se lancer dans le mouvement.

Les mormons possèdent 82 églises, en Angleterre et ils ne sont pas moins de 80,000.

Les dessous de l'affaire Oliver

Ottawa 10 mai — On parle beaucoup encore, à Ottawa, des accusations portées par Den McGillicuddy contre M. Oliver. Tout le fond de l'histoire, d'après une version qui circule ici, se résumerait à ceci, que des ministériels mécontents de l'Ouest veulent ruiner M. Oliver et que celui-ci n'entend pas se laisser faire comme un mouton.

Le mécontentement de ces ministériels de l'Ouest provient du fait que le "Bulletin" d'Edmonton journal de M. Oliver, après avoir appuyé le cabinet Rutherford, dans l'Alberta, l'abandonna un bon jour, quand il le crut dangereux pour la province et prit parti pour le nouveau cabinet Sifton.

M. Oliver savait quelle attitude son journal avait prise, mais il s'en désintéressait et ne prit aucune part dans la lutte que son journal fit à l'administration Rutheford.

M. Charly Cross, un tenant de ce cabinet, décida, pour punir M. Oliver de l'attitude de son journal, de lui faire la guerre ; à cet effet, il a eu dit-on, recours à Dan McGillicuddy, jadis fonctionnaire dans le département de l'Intérieur, où M. Oliver l'avait placé. McGillicuddy avait abandonné ce poste et lancé à Calgary un journal, le "News" qui mourut d'inanition. Il se déclara dès lors l'ennemi de M. Oliver. A maintes reprises celui-ci reçut des menaces, de même que son journal, le "Bulletin" auquel on disait que, s'il ne prenait pas telle attitude, son propriétaire, M. Oliver, serait attaqué relativement à certaines opérations de banque parvenues à la connaissance de ceux qui lui faisaient ces menaces. M. Oliver ne broncha point. Comme il, il répondit : "Tout cela me laisse froid."

Alors Cross et McGillicuddy vinrent à Ottawa, en mars dernier, et rencontrèrent des chefs conservateurs auxquels ils soumirent leurs documents, photographies de chèques et de compte de banque. Les chefs conservateurs se lavèrent les mains de cette affaire. McGillicuddy approcha alors le "Star" de Montréal, le "Mail and Empire" de Toronto et plusieurs autres journaux anglais oppositionnistes mais tous l'ont éconduit. Le directeur de l'un de ces journaux prévint même M. Oliver des allées et venues de McGillicuddy et de ses tentatives.

Le "Télégram" de Toronto a mis finalement une partie des documents de McGillicuddy devant le public, mais il hésite à publier le reste, — car il en reste d'autres, qu'il craint de mettre au jour, se rendant compte de leur caractère dangereux.

On se demande ce que va maintenant faire M. Oliver. Il a déclaré samedi que, présentement, il n'a rien à dire à ce sujet On ne croit pas, à Ottawa, que l'opposition fasse grand bruit de cette affaire, car même la gauche soutient que, quels que soient les défauts de M. Oliver, il n'est certes pas un malversateur. On l'estime très honnête et il ne parait pas que l'opposition se prête aux tentatives d'intimidation de Dan McGillicuddy.

Ces honnetes oppositionnistes

Ottawa, 10 — Quelques milliers d'exemplaires de pamphlets de l'opposition provinciale de la Nouvelle-Ecosse qui ont été envoyés à Ottawa, la semaine dernière, par express, sont maintenant expédiés aux électeurs de la Nouvelle-Ecosse par la malle sous la franchise des députés de l'opposition, ici. Cela sauve à l'opposition de la Nouvelle Ecosse plusieurs milliers de dollars de frais de port qui, s'ils étaient payés iraient grossir le trésor fédéral. Les franchises d'un grand nombre des députés conservateurs de la Nouvelle-Ecosse apparaissent sur plusieurs enveloppes et plusieurs milliers de celles-ci portent au lieu de timbre-poste les mots : "Avec les compliments de George Taylor, M. P." Les pamphlets ne traitent que de la politique provinciale et certains d'entre eux contiennent de fortes apologies de la nécessité de la probité la plus absolue et de l'absence de l'apparence même de la fraude dans les affaires publiques. On se rappelle les formidables attaques de M. Taylor et des autres membres de l'opposition contre les libéraux au sujet de l'envoi en franchise de la littérature électorale bien que ne traitant que des affaires fédérales. La présente contradiction se passe de commentaires.

On remarque que dans ces pamphlets on ne fait pas du tout allusion à la réciprocité.

NOS FERMIERS SONT A S'ORGANISER

St-Paul des Métis. 3 mai.

Monsieur le rédacteur.

Le secrétaire général de l'association des Fermiers Unis m'a demandé d'organiser le comté de Pakan ainsi que les centres français de l'Alberta.

Je me suis mis à l'œuvre et ai pu organiser une autre branche de notre puissante association au nord du Lac St-Vincent, sous le nom de Beaver Creek Union.

M. Chartrand fut nommé président temp. et M. Sheppard, sec. pro-tem. Après avoir démontré l'avantage de former une section, on procéda aux élections qui donnèrent le résultat suivant :

Président, M. Mageau.

Vice-président, M. Chartrand.

Sec-trés, M. Deschênes.

Directeurs : S. E. Sheppard et Eudore Dallaire.

Sept membres de la section du Lac St-Vincent se firent inscrire dans cette branche.

Je suis ensuite allé à St-Edouard, et voici le resultat de l'assemblée du 12 avril :

M. S. Roberge, prés. pro-tem.

M. E. Labrie, sec, " "

Après la traduction de la constitution et l'avantage de former une section des U. F. A., démontrée, on procéda aux élections :

Président, M. S. Roberge.

Vice-président P. Z. Roberge.

Sec-trés, E. Labrie.

Directeurs : MM. A. Lamothe, F.S. Bastorache et Albert Dubrulé, Des 19 personnes présentes, 16 furent heureuses de payer leur contribution annuelle. Puis on décida de coopérer avec le Lac St-Vincent pour l'achat de la broche à clôture.

Ayant reçu l'invitation de me rendre à l'assemblée régulière qui a lieu le 1er mardi de chaque mois, chez M. Coté, je m'empressai d'y assister hier soir.

A cause d'un gros feu de prairie poussé par un vent impétueux, il n'y eût qu'une vingtaine de membres à l'assemblée.

Voici quelques unes des résolutions passées :

Par MM. N. Durant et F. S. Bastorache :

Que cette assemblée n'est pas en faveur d'établir une assurance obligatoire pour les dégats causés par la grèle. Résolution devant être envoyée au secrétaire général pour être publiée dans le Guide.

Proposé par MM. E. Coté et A. Lamothe et adopté unanimement qu'on demande au gouvernement provincial d'établir une ferme de démonstration dans la comté de Pakan.

Puis je fis une conférence sur ce que l'association a fait dans le passé et ce qu'elle travaille dans le moment pour le bien de la classe agricole, ainsi que sur l'avantage de coopérer tous ensemble pour l'achat et la vente des principaux produits.

Je dois organiser après les semences, qui sont commencées partout, St Paul Lafond Brosseauville Duvernay, Durlingville ou Bonnyville, Flat Lake.

A une assemblée tenue à la fin d'avril on endossa unanimement la conduite du secrétaire, d'avoir envoyé à Sir Wilfrid Laurier et à notre député W. H. White, M. P. les trois résolutions suivantes :

1o La ratification du traité de réciprocité.

2o L'abolition complète des droits sur les machines et instruments agricoles.

3o Une augmentation de la préférence à la Grande Bretagne, à 55 pour cent du tarif général.

ROBERT D. BARRÉ.

LE PROGRES

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié à Morinville, Alberta, par "La Compagnie de Publication du PROGRES Limitée," tous les jeudis

TARIF DES ABONNEMENTS :

CANADA,	$1.00 par année
ETATS-UNIS et EUROPE,	$1.50 " "

Toutes communications doivent être adressées

LE PROGRES, Morinville, Alberta.

MORINVILLE, JEUDI, 11 MAI 1911

VERS LA PROSPERITE

Depuis la fin d'avril, nous habitons la ville de Morinville, et le 15 de ce mois aura lieu l'assemblée pour choisir les candidats aux postes d'échevins nécessités par notre incorporation.

La ville de Morinville, ce n'est pas peu dire pour l'avenir, surtout à une époque où, d'un jour à l'autre, nous nous attendons à des découvertes d'huile.

Il n'y a pas à se le dissimuler, le fait que des compagnies achèvent d'acheter les terrains environnants la ville de Morinville, à un prix variant entre $50. et $75. de l'acre est des plus significatifs et comme dit le proverbe : "Il y a anguille sous roche." A l'heure actuelle, une somme variant entre $300.000 et $500,000 a été dépensées par les dites compagnies et elles continuent à acheter les terres ou les droits de mine appartenant aux fermiers.

Nous croyons fermement que notre jeune ville commence l'ère qui dans l'Ouest fait en quelques années surgir les métropoles de la prairie nue et les cités du vallon solitaire. L'immigration est plus considérable que jamais et une foule d'étrangers nous arrive à chaque train, venant pour être spectateurs autant que bénéficiaires du "boom" comme on dit ici qui s'annonce bien.

Nous réitérons un chaleureux appel à tous ceux qui aimeraient de venir s'établir dans l'Ouest de ne pas oublier d'abord que nous avons le district le plus fertile de l'Alberta et ensuite, qu'ici plus que partout ailleurs, les perspectives de richesses prochaines sont à l'horizon.

A nos concitoyens de l'Est nous assurons toutes les chances de succès, et le moment opportun est venu pour eux d'investir des capitaux à Morinville où ils seront assurés de trouver non seulement l'aisance mais aussi de rondelettes fortunes.

MELANGES

On entend souvent dire que l'annonce est inutile, rien de plus faux d'après la statistique d'un confrère de Londres. Ce confrère donne les exemples suivants qui prouvent les avantages de l'annonce.

Un bijoutier parisien avait lancé 20,000 prospectus, ce qui, avec les timbres, les enveloppes, le papier et les adresses, représentait une somme de $600. Le résultat : trente réponses et des commandes laissant un bénéfice net de $100.

Le même commerçant fit alors insérer pour $340. d'annonces dans les journaux. Résultat : 1.100 demandes, dont 650 aboutirent à des commandes représentant $540. de bénéfice net ! Les annonces lui ont donc rapporté 225 p.c. environ.

Nous laisserons à nos lecteurs le soin d'en tirer la conclusion.

Nous ne savons pas si nos amis les Américains sont susceptibles, mais on le croit en Angleterre, puisque l'on supprime du programme des fêtes du couronnement la principale contribution du Canada à la parade.

Le groupe intitulé "Chateauguay où le Canada fut digne de l'Empire" devrait être formé de 800 personnes et devait représenter la défaite infligée par une poignée de Canadiens en 1812 aux troupes envahissantes américaines.

Après réflexion, on a pensé que cette parade pourrait blesser les susceptibilités des visiteurs américains et qu'en outre elle pourrait soulever des dissentiments antianglais qui mettraient en danger la conclusion du traité d'arbitrage anglo-américain.

En conséquence les autorités ont décidé de renoncer à ce spectacle.

Vive l'Alberta et cela sous tous tous les rapports.

Voilà ce que disent de notre province des arpenteurs employés par de grands spéculateurs américains qui viennent d'arriver à Calgary, tout enchantés du nord de notre Province.

Depuis le Fort McMurray jusqu'au Fort Smith il y a d'excellente tourbe ; et à 1000 milles au nord d'ici, depuis le Portage Pélican jusqu'au Portage Smith, il y a partout des sources d'huile. Partout le sol est propre à l'agriculture tout aussi bien que dans le sud de la Province.

Dans le voisinage du Fort McMurray il y a du charbon en quantité suffisante pour fournir le pays de combustible pendant cent ans. Il y a aussi énormement de gaz naturel.

Les rapides de l'Athabaska peuvent fournir une pression capable de fournir l'électricité à une grande ville.

Le pays abonde en cuivre, antimoine et aluminium.

Après avoir beaucoup voyagé en pays étrangers, je sens le besoin d'avouer que le nord de l'Alberta est l'endroit le plus riche du monde. Si des voies ferrées traversent plus tard la région, des ville y surgiront aussi grandes que Chicago.

Cent différentes compagnies pour l'exploitation des champs oléifères du nord de l'Alberta viennent d'être incorporées. Les capitaux ne manquent pas ; ils viennent de Français, d'Anglais, d'Allemands, de Canadiens et d'Américains.

Le nord de l'Alberta, l'endroit le plus riche du monde, et le district de St-Alberta voilà qui fait plaisir et rien de doux comme de respirer l'air de notre région par un jour ensoleillé de printemps.

Le ble et la protection

La protection n'est légitimée, suivant certains économistes, que par une différence sensible dans le coût de la production nationale et étrangère.

C'est sur ce principe que se base la politique protectioniste des Etats Unis et celle du Canada.

Nous protégeons nos industries contre la concurrence d'autres pays où la production industrielle est moins coûteuse, soit à cause du plus grand développement et de la plus grande perfection de l'outillage—comme aux Etats-Unis—soit à raison du meilleur marché de la main-d'œuvre—comme en Europe.

Lorsque la politique protectionniste a été établie par Sir John A. MacDonald, elle a été appliquée aux industries agricoles comme aux autres. Il pouvait y avoir, à cette époque, de bonnes raisons pour cela.

L'Ouest des Etats-Unis se couvrait d'exploitations agricoles produisant beaucoup à peu de frais, sur des terres à bon marché. Les produits agricoles de l'Ouest venaient, sur nos marchés de l'est, faire concurrence à la production de l'est du pays.

Cette concurrence déjà dans la Nouvelle-Angleterre avait rendu dans bien des endroits la culture improductive. Le même effet se serait produit au Canada. La protection sur le blé, l'avoine, l'orge, etc., était donc, à cette époque justifiable.

Aujourd'hui, ce ne sont plus les Etats-Unis qui menacent de leur concurrence les fermiers canadiens de l'est ; ce sont les fermiers de l'Ouest.

Comme il n'est pas possible de protéger les grains de l'est contre les grains de l'ouest canadien, la protection que l'on accordait aux producteurs canadiens de blé se trouve inutile. Si elle est inutile, elle est par conséquent nuisible, en tant qu'elle gêne le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande et il est économiquement logique de la supprimer.

Mieux que cela, nous avons aujourd'hui, à notre tour, une énorme protection de blé dans l'ouest ; notre production y est plus abondante, moins coûteuse que celle des Etats voisins de l'Ouest. Ce sont nos blés canadiens de l'ouest qui peuvent se placer avantageusement sur le marché des Etats-Unis ; il convenait donc, abolissant les droits sur le blé de notre côté, de chercher à faire disparaître les droits qui en empêcheraient la libre concurrence au blé américains sur le marché des Etats-Unis.

C'est ce que propose de faire la convention Taft-Fielding.

(Du Canada.)

Horloge improvisee

Le père Hue, missionnaire, qui a beaucoup voyagé en Chine, raconte qu'un jours, voulant savoir l'heure, il se renseigna auprès d'un jeune Chinois qui faisait paître son buffle le long d'un sentier.

—Attendez un instant, dit celui ce ; et il courut à la ferme voisine, d'où il revint bientôt, portant un chat.

Il n'est pas encore midi, dit il.

Et comme le missionnaire l'interrogeait du regard, il ouvrit l'œil du chat en écartant les paupières avec ses deux mains.

—Vous voyez bien, dit il.

—Le père Hue eut l'air d'accepter cette réponse comme une vérité, quoiqu'il n'eut pas compris sur quoi elle était fondée, et qu'il soupçonnât l'enfant de s'être moqué de lui ; mais arrivé chez les pays ns convertis à la religion chrétienne, il leur demanda s'ils savaient voir l'heure dans l'œil d'un chat.

Ceux ci répondirent que rien n'était plus facile.

Saisissant alors un de ces quadrupèdes, ils firent remarquer au missionnaire que la prunelle de son œil allait en se rétrécissant à mesure qu'on avançait vers l'heure de midi, si bien que, à midi juste, elle formait une ligne perpendiculaire, mince comme un fil, et que aussitôt après midi, la dilatation commençait.

Essayez la vous même, cette expérience, enfant, si votre chat veut bien s'y prêter, vous n'aurez plus alors besoin de montre.

Lamartine et le tailleur de pierres

Le grand poète Lamartine avait coutume, quand il était dans sa propriété de S. Point, d'aller faire des promenades dans la campagne, et il causait volontiers avec les ouvriers du pays qu'il rencontrait sur la route.

Un jours, un modeste tailleur de pierres du village, lui fit ces très justes réflexions dans son simple langage :

—"Pour moi, dit ce brave travailleur, je ne sais comment sont faits et ce que pensent les autres hommes ; mais je ne puis voir le plus humble des êtres de la création, une fourmi, une feuille d'arbre, un grain de sable sans me demander : "Qui est-ce qui l'a fait?" Car enfin, vous en couviendrez, Monsieur, ça ne peut se faire de soi-même. Avant de faire une chose il faut être, n'est-ce pas ? Et avant d'être, ça n'était pas ; donc, ça ne pouvait pas se faire ; ça n'est pas plus fin que ça. Du moins, voilà comment je me suis dit la chose ; mais vous, vous devez le savoir de bien d'autres manières, plus savantes que celles-là ?"

—Non, répondit Lamartine. Toutes les manières aboutissent à la vôtre. On peut les dire en plus de paroles, non en plus de sens. Des effets sans cause, une chaîne immense qui remonterait et redescendrait jusqu'à l'infini, des élévations et des profondeurs de l'espace qui porterait des mondes et des mondes suspendus en tous sens à ses innombrables anneaux, et qui n'auraient point de premier chaînon ! Voilà les mondes sans Dieu : c'est une absurdité, mon pauvre Claude, que vous ne voudriez pas dire tout haut à votre chien, de peur de révolter l'instinct d'une bête, n'est-ce pas ?"

Lophophore brillant

C'est l'oiseau du jours, en France. On est fatigué vraiment d'élever toujours des poules naines ou des coqs géants. Et il est monotone un peu de toujours rencontrer à la chasse des perdrix et des faisans.

Grâce au lophophore, on connaîtra cet automne des émotions nouvelles. Il n'est pare ou réserve qui n'en abritera quelques couples.

Le lophophore est un bel oiseau au peu massif. La nature s'est plu à lui donner, en même temps qu'un plumage aux couleurs éclatantes, cet air de stupidité réfléchie qui honore les oiseaux de basse-cour Il habite à l'ordinaire les montagnes de l'Himalaya, mais s acclimate très bien en Europe. Il convient seulement—car son amour maternel est assez négligent—de faire couver ses œufs par une poule française, bonne et rustique paysanne qui s'en acquitte très bien.

Les petits lophophores sont charmants et viennent manger dans la main, à peine sortis de l'œuf. Ils feront de leur mieux pour animer un peu les chasses.

Ajoutons que si l'oiseau vient de l'Himalaya, son nom vient du grec et signifie : porte aigrette. Mais de cette étymologie les lophophores eux-mêmes ne se doutent pas.

Les manuscrits d'un philosophe

Chepstown (Angleterre), 8 — Le Dr Orville W. Owen, de Détroit, et ses aides, ont commencé aujourd'hui à midi leurs fouilles dans la boue de la rivière Wye pour tâcher de découvrir le "secret de Bacon."

Le docteur américain est tout à fait optimiste. Il croit que la structure en forme de bateau découverte dans la rivière est la cachette depuis si longtemps introuvable qui renferme, suppose-t-on, les manuscrits de Bacon.

Les opérations d'aujourd'hui ont été confinées à la partie enfermée par des pieux et ayant la forme approximative d'un "cofferdam."

Une couche de pierres a été enlevée et une terre argileuse mise à jour.

Des pieux ont été ensuite enfoncés qui n'ont pas tardé à rencontré une surface résistante.

"Je crois que ça promet, a dit le docteur Owen." C'est la meilleure chose que nous ayons trouvée jusqu'à présent. Ça prouve qu'il y a là une certaine plateforme sur laquelle devaient se trouver des hommes pour recevoir la vase qu'on y lançait. Pourquoi aurait-on creusé sinon pour enserrer des boîtes."

Les recherches du Dr Owen font l'objet d'une grande attention en Angleterre.

Le Dr Owen qui connait à fond les œuvres shakespeariennes croit avoir trouvé le chiffre révélateur de la cachette où se trouvent les documents qui établiront que Bacon a écrit, non seulement toutes les pièces attribuées à divers auteurs.

La théorie de M. Owen est que Bacon n'a pas voulu en revendiquer la paternité pendant sa vie mais qu'il voulait se la réserver longtemps après sa mort.

NOTRE-DAME DE LA FAMILLE

Il y avait Amel, le berger, et Penhor, la blonde, sa femme, qui demeuraient en la paroisse de Saint-Vinol. Ils s'aimaient bien. Penhor était bonne et jolie. Amel était fort et bon : c'était lui qui portait la statue de la Vierge Marie à la procession à la mi-août. Ils n'avaient point d'enfant et cela faisait leur tristesse.

Une fois qu'Amel revenait tout soucieux du pâturage, il trouvait Penhor qui pleurait, et devinant bien pourquoi, il lui dit :

—Ma chère femme, vois-tu, il faudrait tisser un beau voile à Marie toujours Vierge. En récompense, elle te donnerait un petit ange à bercer.

Croyez qu'un homme puisse penser le premier ? Non, c'est toujours la femme. Penhor avait tissé le voile d'avance, plus blanc que la neige et transparent comme la brume d'été.

La Vierge de Saint-Vinol était très riche, parce que les gens du pays péchaient beaucoup et la comblaient d'offrandes ; mais, en voyant ce voile précieux, qui ne payait la rançon d'aucun gros péché, elle fut contente et l'accepta : Amel et Penhor eurent un petit enfant et furent heureux auprès de son berceau.

Dès que l'enfant eut ses neuf jours, Penhor, qui était encore bien faible, le prit dans ses bras et se rendit à l'autel de la Vierge.

—Marie, dit-elle agenouillée, voici le petit trésor que vous nous avez donné ; nous vous le rendons, ô Mère ! qu'il soit à vous et qu'il grandisse promis à votre couleur céleste. Regardez-le, bonne Vierge, nous l'avons appelé Raoul, comme le père de son père ; regardez-le bien pour le reconnaître au jour qu'il aura besoin de vous.

Amel répondit :

Et l'enfant grandit, vêtu de la couleur du ciel.

On ne sait pas si ce fut la cause des péchés de la paroisse de Saint-Vinol ou à cause des péchés de toutes les paroisses de la côte, mais voilà qu'une nuit de grand malheur, l'eau de la rivière s'enfla comme le lait bouillant qui franchit les bords du vase ; le vent soufflait, la pluie tombait, la terre tremblait. Toute la plaine se couvrait d'eau, et, quand vint le matin, on vit que ce n'était pas la rivière qui débordait, mais bien la mer.

Elle arrivait sombre, houleuse, révoltée. Elle avait rompu les barrières opposées à son courroux par la main de Dieu ; elle arrivait, elle ne s'appelait plus la mer mais le déluge.

L'église de Saint-Vinol était située sur une hauteur ; les ind s s'y réfugièrent ; mais Amel et Penhor restèrent à la porte de leur maison, bâtie plus haut encore que l'église.

Et, quand l'eau vint à eux, ils montèrent au premier étage avec le petit Raoul, et, quand elle les y suivit, ils grimpèrent sur le toit ; l'eau les y suivit encore.

—Mon mari, dit Penhor, Dieu soit loué nous allons mourir tous ensemble.

—Non répondit Amel.

—Eh quoi ! s'écria-t-elle, songerais-tu à nous abandonner.

—Non, dit encore le berger.

L'eau venait. Il ajouta, debout qu'il était sur l'arête du toit.

—Prends notre Raoul, je vais t'aider à grimper le long de moi : tu mettras tes pieds sur mes épaules et tu te tiendras ferme.

Penhor se jeta à son cou, en pleurant. Elle comprenait.

—Jamais, dit-elle.

—Dépêche-toi, je le veux, c'est pour l'enfant. En te soutenant sur moi, tu dureras un instant de plus, et peut-être que l'eau s'arrêtera. Adieu ma chère femme, si je meurs et que tu sois sauvée, ce sera bien... Dis-lui qu'il se souvienne de son père.

Penhor obéit, et, dès qu'elle fut montée, l'eau passa sur la tête d'Amel.

Penhor, pleurant tout son cœur par les yeux, tenait l'enfant. Quand l'eau toucha sa ceinture, elle éleva le petit Raoul après l'avoir pressé contre sa poitrine et lui dit :

—Grimpe le long de moi, je vais t'aider. Tu mettras tes petits pieds sur mes épaules et tu te tiendras ferme.

—O mère, fit l'enfant, je ne veux pas !

—Dépêche-toi, moi je le veux ! peut-être que l'eau s'arrêtera. En te soutenant sur moi, tu dureras un instant de plus, et, si tu es sauvé, ce sera bien... Adieu, mon chéri, mon fils, mon cœur ; souviens toi de ton père et de ta mère.

Elle ne parla plus parce que l'eau couvrit sa bouche.

Au dessus des vagues il ne reste plus que la tête blonde du petit Raoul et un petit pli de sa robe azurée qui flottait au courant de l'eau.

Or, la Vierge de Saint-Vinol, juste à ce moment, sortait par la plus haute fenêtre de l'église où tout était noyé, abandonnant sa niche submergée pour se réfugier au Ciel. Elle emportait toutes ses offrandes avec elle. En prenant son vol, elle aperçut la tête blonde du petit Raoul et le pli de sa robe bleue.

La vierge s'arrêta.

—Cet enfant est à moi, dit-elle, je veux l'emporter aussi.

Et, en effet, elle le prit par ses doux cheveux, croyant le soulever aisément ; mais l'enfant était lourd pour un si petit corps, si lourd que la Sainte Vierge fut obligée de lâcher toutes ses offrandes et d'y mettre les deux mains.

Quand elle eut tout lâché, le lin, les tissus et les fleurs, elle put enfin soulever l'enfant, et alors elle ne s'étonna plus du poids qu'il pesait. Penhor, sa mère, s'attachait à lui de ses doigts mourants, et de ses doigts mourants le père s'attachait à la mère.

—Oh ! dit la Vierge émue et joyeuse à la vue de cette grappe de cœurs, Dieu a fait de belles choses sur la terre.

Et, dans un pan de sa robe étoilée elle mit le père avec la mère, la mère avec l'enfant : trois amours en un seul nom : " La famille " ! un béni ici-bas comme au Ciel !

o o o

On raconte cette histoire entre Cancale et Pontorson, qui regardent tous deux le Mont Saint-Michel.

PAUL FEVAL

La mort du colonel Moll

Voici, d'après les renseignements recueillis sur place le récit détaillé du combat de Drijelé, dans l'Afrique équatoriale française, où le colonel français Moll a trouvé la mort :

Soudain, le 9 octobre, à 9.30 hrs. une grande poussière s'élève : les pièces sont mises en batterie.

Le colonel Moll, afin d'avoir une grande efficacité de tir, ordonne de ne tirer qu'à petite distance, désirant ainsi arrêter net la charge qui avance plutôt que d'éparpiller à nouveau, sans lui infliger de pertes décisives, un ennemi auquel des salves trop lointaines et inefficaces eraient peut être faire demi tour.

Mais c'est une ruée qui dépasse les prévision : 1000 cavaliers fanatisés, 3 à 4,000 fantassins en croupe ou suspendus aux armures ou aux queues des chevaux et déversés sur la zériba qui est enlevée en un clin d'œil.

Tadjadine et ses aquids sont en tête avec les étendards, les chefs sont à l'arrière et coupent le cou aux traînards, et la masse dans laquelle les projectiles ont fait, trop tard, des trouées formidables, vite refermées, a tout emporté dans son élan. Le carré est brisé sur deux faces : les canons ont pu tirer à mitraille quatre coups par pièce.

Le colonel Moll désigne un point de ralliement en arrière de la zériba submergée.

Les gardes réunissent leurs tirailleurs et tous ceux qui vaquaient au dehors aux diverses corvées.

Le lieutenant Joly est tué en essayant d'emmener une pièce.

Le colonel Moll, au milieu de l'état major, sur lequel sont dirigés les coups de l'ennemie, tombe entre la zériba et le point de ralliment.

L'ennemi, considérant la victoire comme acquise, s'attarde au pillage du camp, pousse ses prises sur Drijelé et va annoncer son succès.

Pendant ce temps, nos tirailleurs ont pu se reformer. Après un feu violent, qui fait tomber des files de Massalits, ramenés par les Européens survivants, ils reprennent la zeriba encombrée de 600 cadavres et en délogent l'ennemi.

Quatre jours plus tard, le 13 novembre, le capitaine Faure, en reconnaissance, rencontrait, à 10 kilomètres de Doroté, 700 Massalits, auxquels il tuait 200 hommes sans subir aucune perte.

Tel est l'émouvant récit du combat de Doroté, l'un des plus violents qui aient jamais marqué la pénétration française en Afrique.

Combat glorieux, qui coûta la vie au vaillant soldat qui l'avait conduit, comme dix ans auparavant dans la même région, un autre glorieux soldat, le commandant Lamy, était mort en plein triomphe, en écrasant les bandes de Rabah, à Kousseri.

Reclame americaine

Il existe, dit-on, une dixième muse. C'est une " girl " américaine toute jeune, qui a pour nom la Réclame. On la rencontre à chaque pas ; elle a pour attirea vos regards et captiver votre pensée, des idées de génie qui ne peuvent voir le jour que dans la patrie d'un Barnum ou d'un Buffalo Bill.

Une fois, par exemple, la vitrine principale d'un magasin de Boston, toute tendue de velours rouge, attire une foule de curieux. Sur un socle, également couvert de velours, est un dé, un simple dé à coudre avec cet avis :

" A quoi sert ce dé ? 1,000 dollars à la personne qui nous l'écrira ! "

Auprès de la vitrine se tient un employé tout chamarré d'or (on dirait un général d'opérette) qui distribue des cartes imprimées pour la réponse avec des emplacements en blanc pour mettre votre nom, votre adresse et la solution.

En moins de huit jours, ce problème passionnant amena au propriétaire du magasin des milliers de réponses. D'aucunes étaient étaient sans prétention : elle proclamaient que le dé servait à protéger l'index en cousant ; d'autres étaient originales : le dé servait de cadre à la photographie de M. Roosevelt, de verre à liqueur, de presse-papier, d'attrape-mouches, de cloche à ventouses, etc.

Au bout d'une semaine, le propriétaire du magasin afficha la réponse :

" Habitants de Boston, des milliers de personnes ont répondu à ma demande, aucune n'a trouvé la solution exacte.

" Ce dé servait à me procurer l'adresse de milliers d'entre vous qui s'intéressent à mon magasin.

" Puisque personne n'a gagné 1,000 dollars, tout le monde gagnera quelque chose. J'adresse aujourd'hui même à toutes les personnes qui ont envoyé une réponse un superbe catalogue où ils trouveront un grand choix d'articles en tous genres, à des prix, etc."

Le prix de l'abonnement au " Progres " est $1.00 par annee pour le Canada, $1.50 pour les Etats-Unis et $2.00 pour l'etranger

Lisez ! Lisez ! Lisez !

Nous croyons utile de reproduire l'article ci-dessous, de l'"Action Sociale" et qui est tout d'actualité :

"D'une lettre que vient de lui adresser, de Paris, un correspondant fort sympathique au Canada et aux Canadiens français, l'un des amis de l'"Action Sociale" nous permet d'extraire l'intéressant passage que nous allons soumettre à l'appréciation de nos lecteurs.

"On y verra que jusqu'en Europe, ceux qui ont souci de nos destinées françaises en Amérique se préoccupent des mécomptes, calculés et voulus par d'irréconciliables envieux de notre élément ethnique, et qui pourraient résulter pour nous du prochain recensement, en juin 1911.

Le correspondant parisien s'inquiète, et nous savons qu'il traduit en cela une impression assez répandue, des moyens insidieux que l'on pourrait prendre pour arriver à fabriquer, à notre détriment, et avec une apparente bonne foi, des statistiques qui diminueraient le nombre et atténueraient l'importance de l'élément francophone au Canada.

C'est un péril que nous avons déjà signalé nous-mêmes, et fait assez remarquable, cet ami de France redoute qu'un tel résultat vienne à se produire à la suite de manœuvres comme celles que nous avons dénoncées précisément parce que nous savons qu'on a résolu d'y recourir.

Telle est la capiteuse question de "La langue communément parlée," question 36e du premier tableau du recensement canadien : formule à peu près semblable à celle dont l'influence allemande s'est servie, en Autriche, pour fausser les statistiques au sujet de l'élément national tchèque. Par une singulière coïncidence, le publiciste de Paris renouvelle et développe, avec beaucoup de netteté et d'énergie, la démonstration que nous avions nous-mêmes faite à cet égard, et il l'appuie sur une documentation de premier ordre.

Voici, d'ailleurs, ses remarques, qui sont à méditer :

"Le recensement qui va s'effectuer au Canada est l'occasion de craintes fort justifiées par les exemples antérieurs. On redoute que, soit par snobisme ou par indifférence, soit à l'instigation des employés, beaucoup de Canadiens français indiquent l'anglais comme leur langue habituelle.

"Hier soir, j'ai entendu, à la Société de géographie commerciale, une conférence de M. Nantich, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Prague, sur F. Palacky et la renaissance tchèque. Le conférencier a insisté sur la rédaction tendancieuse des feuilles de recensement, les procédés cauteleux par lesquels on obtient des réponses inexactes et les injustices dont ses compatriotes sont ensuite victimes dans les questions où l'on fait état des résultats ainsi faussés de cette enquête légale. On demande sur la feuille de recensement, non pas quelle est la langue "maternelle", mais quelle est la langue "d'usage". Grâce à ce subterfuge, beaucoup de Tchèques, connaissant l'allemand par nécessité, et s'en servant avec leurs patrons, par exemple, répondent : l'allemand. On ne craint pas d'autre part d'user de pression envers des commis ou des ouvriers, de menaces de boycottage envers des commerçants, pour contraindre les uns et les autres à donner l'allemand comme leur langue d'usage. M. Nantich a cité cet exemple d'intervention d'un des agents chargés de recueillir les feuilles : "Vous indiquez le tchèque, c'est votre langue maternelle ?— Oui,— Le parlez-vous en famille ?— Oui.—Avec vos amis ? —Oui, généralement. — Quand vous faites vos emplettes ?—Non, je ne serais pas compris. (La scène se passe à Vienne.)—Eh bien! alors, c'est en somme l'allemand qui est votre langue d'usage. " Et l'agent de barrer : tchèque, et d'inscrire : allemand."

"J'ai pensé que peut-être il serait intéressant de signaler cette attitude des Allemands d'Autriche à l'égard des Tchèques. Elle est fort analogue à celle de certains Canadiens de langue anglaise à l'égard des Canadiens français. Canadiens français et Tchèques ont, principalement dans les districts mixtes, les mêmes dangers à conjurer. C'est, il me semble, une chose bonne à noter et que les journaux de langue française citeraient sans doute avec profit à leurs lecteurs, si bien avertis que ces derniers soient déjà.

L'analogie dont je parlais il y a un instant se poursuit d'une manière frappante. Les hautes classes tchèques avaient les premières cédé aux tentatives d'assimilation. L'attrait des faveurs, des richesses, la séduction qu'exerce le pouvoir, le dédain pour les petites gens de la race soumise, tout avait concouru à leur faire oublier leur langue méprisée et leur passé historique. Et dans les régions où le petit peuple émigrait, les enfants se germanisaient par l'école. Mais le patriotisme, l'énergie, l'ensemble des qualités morales ont arrêté le peuple tchèque sur le chemin qui le conduisait au tombeau..."

Il convient de remercier de sa sollicitude éclairée, et des prévisions si utiles qu'il nous fournit, ce bon ami du Canada français.

Il nous restera à tirer le meilleur parti possible des armes, défensives qu'il met entre nos mains.

Forts de l'expérience faite par les Tchèques, tous ceux des nôtres qui se trouvent dans les circonstances où l'ambition "anglicisante" pourrait leur jouer le même tour perfide qu'aux Tchèques les prétentions teutonnes,— c'est-à-dire ceux qui, vivant en des milieux anglais, ont souvent l'occasion d'employer l'idiôme saxon—se tiendront sur leurs gardes.

Puisqu'aussi bien cette question capiteuse se trouve dans la formule de notre recensement— "Quelle est la langue que vous parlez communément ?—ce qui prouve que les méthodes ne varient guère, d'un pays à l'autre, quand il s'agit d'atteindre des fins identiques—nos Canadiens français, même les plus familiers avec la langue anglaise, auront soin de distinguer et de faire distinguer aussi l'officier du recensement —Soit, lui expliqueront-ils très catégoriquement : je me trouve dans l'obligation (et j'ai l'avantage de le pouvoir faire) d'employer fréquemment, peut-être même de parler plus souvent la lanque anglaise ; mais notez bien ceci— et l'on s'assurera que c'est dûment noté!—la langue communément parlée par moi : ma propre langue c'est le français !...

Puis, à l'encontre de ce brave Tchèque de Vienne, qui laisse l'officier recenseur substituer l'allemand au tchèque, comme sa langue d'usage, notre compatriote, plus avisé, verra à ce que le recenseur inscrive, sous ses yeux, selon son désir et conformément à la justice, sous la rubrique "langue communément parlée" : le français !— Quitte au recenseur à ajouter en note, s'il a des instructions d'y tenir absolument : langue secondaire, ou auxiliaire, fréquemment employée, l'aglais"

Compensations

A quatre cents kilomètres de Waldivostock, en plein foyer de peste, est une petite République, l'Etat de l'Iman, que compose une population de quelques mille chasseurs, blancs ou Mongols, dont les mœurs sont assez curieuses.

Un voyageur rapporte qu'on y joue sans relâche durant un mois, du 15 novembre au 15 décembre. Mais, tout le reste de l'année, les jeux demeurent interdits sous menace de mort.

RETOUR

O brises de la mer, ô plage solitaire,
O senteurs des buissons, ô calme du matin,
O moments de repos arrachés sur la terre
A l'avare destin !
Que fais-tu ?"Je travaille"A quoi? "C'est le mystère."
La cendre d'un cigare était mon seul butin.
Mais je passais le jour sans rencontrer Voltaire,
Sans lire Trissotin.
Ai-je perdu mon temps en cette reposée ?
Non ; elle m'a donnée tout ce que la rosée
Donne aux prés rafraîchis :
Plus de vie et de joie est au fond de mon âme ;
Je vois ces champs, j'entends ce noble vent qui brame
Sur les flots affranchis !

LOUIS VEUILLOT

L'HEURE DOUCE

Les petits oiseaux cessent de chanter à mesure que le soleil descend et sur la prairie silencieuse, les nouvelles et fraiches pousses d'herbe verte amollissent sous l'étreinte de la rosée qui tombe...

Le jour a été chaud, de cette tiédeur printanière qui grise éperdument et vous donne des envies d'aller cacher le bonheur des moments d'ivresse sous les dômes parfumés des fleurs tropicales, dans les bois touffus des climats du sud, au pays de la végétation luxuriante, dans le royaume du soleil...

Peu à peu, le soir monte et, dans les replis de sa robe mystérieuse se cache un parfum subtil qui fait dilater les poumons avec vigueur à ce moment crépusculaire...

C'est l'heure douce où les membres fatigués ont besoin de repos, de caresses et le moment où l'homme, après tout un jour de dur travail, vole au foyer pour se griser longtemps... longtemps à la poésie d'un minois rieur, aux charmes nombreux de cet être que Dieu a placé dans la vie, qui donne le courage, la joie, l'espoir et que l'on nomme avec émotion : ma femme...

ADOLPHE

Morinville, 6 mai 1911.



Resume des Reglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut-être faite par procuration, sous certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du du demandeur.

DEVOIRS.-- Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemtion un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3. l'acre et les devoirs sont les suivants : résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'acre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans ; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.

Député ministre de l'Intérieur.

N.B.-- La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

La haine est une passion qui se nourrit de fiel et fait ramper celui qui hait rampe dans la boue du mépris des honnêtes gens.



La vegetation dans l'Ouest

Brandon, Man, 10 — La vague de froid est arrivée au moment opportun. La végétation était trop rapide et le temps froid en a arrêté la vigueur. Le ble était levé une semaine après avoir été semé et tout était à l'avenant. On croyait que le grain en éprouvât du dommage. Le froid n'a donc fait que du bien car il n'était pas assez grand pour causer du dommage.

Semons des patates

Notre marché local commence à être achalandé beaucoup plus que par les années passées et les chars de bestiaux et d'avoine vont chaque semaine vers Edmonton.

Une industrie commencée seulement depuis quelques mois est celle des patates et nous savons de la part de M. E. Lemire, commerçant de Legal, qu'il a chargé depuis quelque temps, 11 chars de patates achetées à Morinville, Legal et Rivière-Qui-Barre. Le prix payé en a été d'une moyenne de 41 cents le minot.

Nous ne saurions trop encourager les fermiers de s'adonner à cette culture, qui promet beaucoup si on en juge par les commencements.

Expedient d'un camoriste

VITERBE, —De toutes les méthodes adoptées par les Camorristes pour attendrir les jurés ou pour provoquer une émeute, il n'en est pas qui puisse surpasser par l'originalité, celle de Gaetano Exporito, qui a succédé à Enrico Alfano eu qualité de grand maître de la Camorra.

A la suite d'une longue harangue où avec maints gestes et force cris et soupirs, il voulait démontrer son innocence, Exporito feignit de s'arracher les yeux de la tête. Or, comme il porte un œil de verre, cela lui fut aisé. Il arracha cet œil et le lança aux pieds du juge. Puis, après avoir montré la plaie au jury, il eût une crise épileptique. Le juge là-dessus dût suspendre la séance, tant l'assistance devenait difficile à contrôler en face d'un pareil spectacle.

Quand le prisonnier fut appelé à la barre, les gens furent pris d'une émotion ; car il n'est guère attirant avec sa face balafrée et son œil de verre.

L'armee Francaise

On écrit de Paris que le ministre de la guerre a l'intention de poursuivre, de la façon la plus active, la question des modifications de la tenue des troupes.

La tenue gris vert serait mise à l'essai aux prochaines manœuvres, par les troupes de toutes armes du 6e corps : deux bataillons d'infanterie ; deux escadrons du 12e chasseurs et deux batteries du 25e d'artillerie.

Des deux bataillons d'infanterie, l'un aurait l'équipement nouveau en cuir fauve, et l'autre un équipement en cuir gris vert.

Parallèlement à cette expérience et pour permettre la comparaison, une modification de la tenue actuelle serait poursuivie. Le 3e bataillon du 106e d'infanterie serait chargé de cet essai ; le képi de couleur rouge, qui se voit de trop loin, serait supprimé et remplacé par le casque d'infanterie nouveau modèle, qui serait recouvert de drap gris bleu, de la couleur de la cabote.

Ces mêmes troupes seraient dotées de bandes molletières, également gris bleu de façon à diminuer la visibilité du pantalon et recevraient, en outre le nouvel équipement cuir fauve.

Voulez-vous vivre longtemps ?

Si le "Jiji Shimpo," journal japonais des plus influents, entendait parler de la pierre philosophale et des efforts que tentèrent tant de savants alchimistes pour la découvrir, il sourirait de pitié. Transmuer les métaux en or, quel enfantillage ! Le "Jiji Shimpo" a trouvé mieux : l'art de ne presque pas mourir. Il suffit pour cela d'observer les douze préceptes suivants :

1o Passer le plus possible de temps au grand air ;

2o Ne manger de la viande qu'une fois par jour ;

3o Prendre chaque jour un bain bouillant ;

4o Porter des vêtements de drap grossier ;

5o Se coucher tôt et se lever de bonne heure ;

6o Dormir six heures au moins et sept heures et demie au plus dans une chambre obscure, les fenêtres ouvertes.

7o Observer le repos hebdomadaire durant lequel il ne faudra ni lire ni écrire ;

8o Eviter toute explosion de passion; fuir tout excès cérébral;

9 Se marier. Les veufs et veuves devront écourter le plus possible le temps de leur veuvage;

10o Prendre modérément du thé du café, ne pas fumer, ne pas boire d'alcool;

11o Eviter les chambres trop chauffées et les chambres chauffées par un calorifère;

12o Pour disposer perpétuellement des organes qu'affaiblit l'âge ou l'épuisement, se nourrir des organes correspondants des animaux.

L'observation scrupuleuse de ces douze préceptes assurerait à tout homme bien constitué, selon le journal japonais, un minimum de deux cents ans d'existence.

BEGUIN

"Ce n'est pas de l'amour
c'est un petit beguin."

"C'était un petit béguin, une passade, un rien."

Cela naît d'une rencontre, deux regards se croisent, on se sourit, on se plaît. L'éternel poème est rechanté, les mots d'ivresse montent à nouveau du cœur aux lèvres et les yeux se ferment sous eur caresse. "Je t'aime, je t'adore," et c'est bon de se griser de la chanson d'amour, de croire que tout l'univers est borné par une chevelure blonde ou brune, que rien autre n'existe plus.

C'est une passionnette, cela n'engage à rien, c'est une aventure sans conséquence, un caprice, un goût passager, il n'y aura pas de larmes. Pourquoi ne pas cueillir les fleurs que l'on trouve sur sa route et en savourer la fraîcheur ? Un béguin c'est à peine de l'amour et le cœur est libre comme l'hirondelle de mai.

Pourtant il est le roi de toutes les heures, ce petit beguin, pas une minute où la pensée n'aille vers lui. On n'a jamais auparavant aimé ainsi.

Si par hasard, par une après-midi de flânerie on rencontre l'aimée, coquette, dans ses atours printanniers, étant le printemps même, l'âme est en émoi, la vie est belle, on s'attendrit sur un pauvre qui tend la main, et généreusement on lui donne, le soleil n'a jamais brillé d'aussi merveilleuse façon et les oiseaux jasent comme des fous.

C'est une promenade exquise.

Il y a un siècle que je ne t'ai vue.

(Rieuse) Ce matin encore tu m'as attendue près du grand chêne.

J'ai fait mine de ne pas te voir pour te taquiner, mais ensuite je t'ai adressé mon plus beau sourire.

Méchante, tu avais toujours tes jolies fossettes et de t'avoir aperçue ainsi dans le clair matin, mon cher amour, j'ai eu du bonheur pour tout aujourd'hui.

Entre deux baisers on se fait serment de faire durer toujours l'idylle passionnée, et si, à son insu, le coeur se prend chaque jour davantage, on essaie de lutter, on se leurre soi-même. "Un béguin, ce n'est pas sérieux, on n'en souffre pas, on s'en dégage facilement." Mais parfois il est trop tard, et lorsque la rupture arrive, cruelle, c'est une souffrance profonde, on est meurtri dans sa chair et dans son âme, tous les souvenirs amoureux reviennent, tous les baisers renaissent, on se plaît à les évoquer, et cela fait mal atrocement de ne pouvoir les ensevelir dans l'oubli, les enfouir à jamais dans le passé. On ne peut plus vivre, c'est la désespérance infinie, la suite des heures tristes et viles, jusqu'au jour où un nouveau béguin remplacera l'autre, qui donnera encore de la joie, qui apportera encore des pleurs et des regrets.

"Et l'on se dit en pleurant tout bas son cher chagrin

Ah! c'était de l'amour, ce tout petit béguin."

ANDREE CLAUDEL.

Enfants sales

En certaines contrées d'Asie et même d'Europe, il existe un usage qui consiste à saler les enfants nouveau-nés.

C'est ainsi que, chez les Arméniens russes, on couvre entièrement d'un sel très fin la peau toute entièrement d'un sel très fin la peau toute entière du bébé, pendant au moins trois heures ; puis, on soumet le petit corps à un lavage énergique avec de l'eau chaude.

Chez une tribu montagnarde de l'Asie Mineure, les femmes laissent reposer pendant 24 heures leurs nouveaux-nés dans la saumure.

Les Grecs ont également l'habitude de saupoudrer leurs enfants de sel. Cet usage se retrouve dans certaines parties de l'Allemagne.

Les mères s'imaginent ainsi donner à l'enfant la santé et la force pour toute la durée de son existence.

Si ça ne fait pas de bien, ça ne peut faire beaucoup de mal.

Nouveaux senateurs

Ottawa, —A la réunion du cabinet qui a été tenue, M. L. E. C. Prowse, frère du député de Queens aux Communes, a été nommé sénateur, pour succéder à feu le sénateur Donald Ferguson. M. Marcellin Wilson, négociant bien connu de Montréal, a été nomme pour succéder au sénateur Forget, tandis que l'hon. M. A. E. Forget, ancien lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, a été appelé à remplir la vacance laissée au Sénat par la nomination du sénateur Roy, d'Edmonton, au poste de Haut Commissaire Canadien à Paris.

PAGE LOCALE

Il fait un temps si beau que nous nous croirions en été et aussi, les notes joyeuses des toilettes du beau sexe commencent à réjouir la vue.

o o o

Hum ! nous habitons la ville de Morinville maintenant. C'est peu dire.

o o o

M. Omer Gouin, de North Yakima est venu faire une promenade de de quelques semaines parmi ses anciens amis de Morinville.

Nous lui souhaitons la bienvenué.

o o o

M. E. Lemire et Camille Bruyère, de Legal, étaient de passage au milieu de nous la semaine dernière.

o o o

M. Onésime Como, de Rivière-Qui-Barre, était en visite à Morinville vendredi.

o o o

M. Eugène Mercier, de Legal, était à Morinville, par affaires, au milieu de la semaine derniere.

o o o

Aussi au milieu de nous, ces jours derniers, monsieur Louis Boissonnault, hôtellier de la Rivière-Qui-Barre.

o o o

Nous apprenons que monsieur Arthur Loiseau, de Saint-Albert, viendra demeurer à Morinville avec sa famille.

Nous serions heureux de compter monsieur Loiseau au nombre de nos concitoyens.

o o o

M. E. Lemire, de Legal, achètera un autre char de patates à partir du 10 au 15 de mai. Il paiera 41 cents comptant, à mesure que les légumineuses seront livrées à la station.

Les fermiers qui ont besoin de sacs n'ont qu'à s'adresser à l'élévateur Gariepy. Avis à tous ceux qui ont des patates à vendre.

o o o

M. C. Bourgeois, M. et Mme Donat Bougie, M. et Mme Remy Baert, tous de Legal, étaient de passage à Morinville, cette semaine.

MM. Jos Clouthier, A. Fortier, E. Lepage, d'Edison, étaient aussi parmi nous ces jours derniers.

o o o

M. H. Aquin, de Hay Creek, était à Morinville, lundi.

o o o

M. I. Brosseau, de Brosseauville, était en visite parmi nous mardi.

o o o

M. Paul Lachambre, d'Edmonton, était en promenade à Morinville, dimanche.

o o o

MM. L. Boudreau, député de Saint-Albert et Fleuri Perron, du même endroit, étaient à Morinville mardi, pour assister aux funérailles du jeune enfant de monsieur P. S. Gaudette.

o o o

Quand vous voudrez vous procurer de bons peignes et de jolies brosses pour votre toilette, venez à la pharmacie Hamilton, nous en avons un choix varié.

N'oubliez pas d'examiner notre vitrine quand vous passerez en face de notre magasin,

o o o

Restaurant, épicerie et fruits. Nous venons de recevoir un bel assortiment de chocolats et bonbons de toute sorte. Nous avons aussi des cigares de première qualité et du bon tabac Canadien, le Rose Quesnel.

Achetez aussi de nous la célèbre essence Mappeline et toutes sortes d autres essences.

Roy & Frère, Morinville, Alta.

o o o

Le docteur J. E. Amyot, de Legal, était de passage à Morinville, hier.

MARCHE D'EDMONTON

Corrigé, le 10 mai 1911

ANIMAUX VIVANTS

Première qualité de porc, pesant 150 à 250 lbs.	6½c.
Seconde qualité et plus pesants	4¾ à 5¾
Bon Bœuf gras de 1200 et au-dessus,	4¾ à 5 c.
Bon Bœuf gras de 1000 livres	4 à 4½c.
Taures grasses, qualité extra de 1050 lbs et au-dessus,	4 à 4½c.
Qualité médium,	3¼ à 3½
Vaches grasses, qualité extra, de 1000 lbs et au-dessus,	3¾ à 4¼
Veau, 200 à 250 lbs,	4 à 4½c.
Veau, 250 lbs et plus,	4½ à 5c.
Mouton,	4½ à 5c.
Agneau,	5½ à 6c.
Poulets la livre	18 cents
Dindes, la livre,	22c.
Oies, "	20 cts

PRODUITS DE LA FERME

Œufs frais, la douzaine,	17 cents.
Beurre, la livre,	30 c.
Avoine, le minot,	32 à 35c.
Mil, la tonne,	$23.
Foin de hauteur,	$12.
Foin de "slough,"	$8 à $12
Fourrrage vert,	$10 à 12
Orge, le minot,	40 à 42c.

LÉGUMES

Patates, le minot,	45 c.
Choux, la livre,	6 cts
Navets, "	5 cts
Carottes, "	5 cts
Betteraves, "	5 cts
Celery, "	12½ cts
Chouxfleurs, le pied,	20 à 25 cts
Oignons, la livre,	6 cts.

Un bon agent d'annonces est demandé pour travailler à Edmonton. Connaissance des deux langues nécessaire. Position lucrative. Venez ou adressez toute correspondance à : LE PROGRES, Morinville, Alta.

o o o

Depuis un quart de siècle qu'ils sont unis, M. et Mme Chose n'ont pas passé un jour sans se quereller et sans se gratifier d'épithètes désagréables.

L'autre matin, Madame, oubliant pour un instant, ses airs revêches, dit à son mari :

—A propos, Anatole, c'est samedi le vingt-cinquième anniversaire de notre mariage; il faudra songer à fêter nos noces d'argent.

—Hum !... il vaut mieux à mon avis, attendre cinq ans encore.

—Pourquoi ça ?

Nous célébrerons alors la guerre de Trente ans.

—Comme tu voudras mon cher, mais à condition que tu aies, pour fêter cette guerre, comme tu dis, les meilleurs cigares et le plus excellent tabac de J. A. McNeil, 243 Jasper Ouest, Edmonton, Alta.

o o o

Préparez-vous, contribuables de Morinville, aux prochaines élections municipales et choisissez vos candidats à l'avance.

o o o

Son Honneur le juge Noël présidait à une session de la cour du district hier a Morinville.

o o o

Le magasin que vient de construire M. Ludger Lemire sera occupé par M. A. Loiseau de St-Albert qui y tiendra un magasin de hardes faites.

o o o

Encore une fois nous attirons l'attention des contribuables sur nos prochaines élections municipales.

La nomination aura lieu lundi, et à ceux qui désirent nommer les futurs échevins de bien choisir leurs hommes.

o o o

Le Réverend J.A Bélanger de Martindal Que, était en visite à Morinville et Legal cette semaine.

Le distingué visiteur est, on ne peut plus enchanté de l'Ouest et à été agréablement surpris de la prospérité de Morinville.

o o o

NAISSANCES :

Dame Jos Gervais une fille, Marie Juliette., Parrain et marraine M. et Mme Pierre Gervais.

o o o

Dame Jos Fournier un fils, Jos Narcisse Donat., Parrain et marraine, M. et Mme B Croizetiere.

o o o

Il nous fait plaisir d'apprendre la convalescence de Madame P. S. Gaudette.

Nous formons des voeux pour son prompt rétablissement.

REMERCIEMENTS

M. et Mad. P. S. Gaudette tiennent à remercier par la voix du PROGRES, les Révérendes Sœurs du Couvent de Morinville, ainsi que toute la population de la paroisse pour les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de la mort de leur fils bien-aimé, Félix.

Le contrat est signe

Prince Albert, Sask., 8. — Une fièvreuse activité a régné à Prince Albert, hier après-midi, après que le Board of Trade eût annoncé la réception d'un câblogramme de la Hudson Bay Pacific Railway Co., de Londres, à l'effet que le contrat pour la construction du prochain chemin de fer avait été signé et que le travail commencerait immédiatement. Les agents d'immeubles se mirent à l'œuvre et avant minuit pour près d'un million et demi de propriétés avaient été vendus ou mises sous option.

Le Lt-Gou. du Manitoba

Winnipeg, 8. — On dit ici que Sir Daniel H. McMillan, dont le terme de lieutenant-gouverneur du Manitoba expire au mois de mai acceptera un nouveau terme de six mois.